

**COMMUNE  
DE  
VILLE SOUS ANJOU**

**Conseil municipal du 08/04/2022  
Compte-rendu**

**CR-CM N° 22-03 DU 08/04/2022**

Présents : Mmes Hitier, Khélif, Morand, Pellat. Mrs Lafumas, Guigues, Monchaux, Satre, Telmon, Thivolle.

Madame Gilliane GROS donne pouvoir de vote à Madame Jostane PELLAT.  
Monsieur Jacky LAURAND donne pouvoir de vote à Monsieur Henri THIVOLLE  
Madame Sandrine SERVONNAT donne pouvoir de vote à Monsieur Yves LAFUMAS  
Monsieur Sébastien GOYET est excusé

Madame Jostane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**  
**Approuvé à l'unanimité**

**2. Point sur les projets en cours et vie communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les travaux en cours :

- Le City- Stade est bien avancé à ce jour, l'installation du pare-ballons doit se faire prochainement. L'utilisation de l'installation est soumise à l'avis du contrôle de sécurité qui n'est pas encore programmé. Dans cette attente l'espace sera balisé afin d'en interdire l'accès.
- Les travaux sur l'Aire de jeux sont en cours, la plateforme a été réalisée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les projets et études en cours :

- Après différentes propositions, c'est l'installation d'un chauffage radiant électrique sur lustres qui a été choisi pour l'église. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat et une participation financière a été sollicitée auprès de la Paroisse.
- Une étude est lancée pour un équipement de vidéo surveillance dans le périmètre des bâtiments publics.
- Nous sommes en attente du rendu de l'étude confiée à un architecte pour l'aménagement du local communal (ancienne poste rue Emile Romanet).
- Une rencontre avec M.Francou, architecte du patrimoine, a eu lieu pour relancer l'étude des travaux sur la vieille église (chapelle de Terrebase). Une demande de subvention est en cours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée à propos de l'avancement du PLU :

Le 25 mars, une réunion de travail a eu lieu avec M. Daon d'EBER, le Maire et les adjoints de la commune ainsi que Mme Courant du cabinet Folia. L'objectif est que le PLU soit arrêté fin juin, afin de lancer l'enquête publique en septembre pour une validation fin 2022. Un travail est encore à faire sur le règlement du PLU, en particulier à propos du changement de destination des anciens bâtiments agricoles.

Parallèlement la commune a demandé au cabinet d'architecte Salerno, une étude d'aménagement de la zone OAP du bas du village (les Aires). Cette étude a un intérêt direct avec le PLU. La commune devra se positionner sur les propositions d'aménagement afin de faire apparaître les choix retenus dans le PLU. Il a donc été décidé lors de cette réunion, d'apposer un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG), le cabinet Folia fera une proposition de périmètre. L'intérêt est de conserver un projet d'ensemble sur l'aménagement de cette zone, malgré les demandes en cours de constructibilité.

### **3. Délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant total de 385 245,67 € de la manière suivante :

EXCEDENT AU 31/12/2021

- ◆ A l'exécution du Virement à la section d'investissement (compte 1068) : **200 000,00 €**
  
- ◆ Affectation de l'excédent reporté de la Commune (report à nouveau créditeur - ligne 002) : **185 245, 67€**

**Délibération approuvée à l'unanimité**

### **4. Délibération relative à la fixation des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition 2021 et présente des simulations pour l'année 2022. Le taux de Taxe d'Habitation n'est plus du ressort de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas apporter de modifications aux taux d'imposition qui restent **inchangés** par rapport à l'année 2021, à savoir pour :

- la Taxe Foncière du Bâti : 33,65 % (Taux communal 17,75% + taux départemental 15,90%)
- la Taxe Foncière Non Bâti : 48,05 %

**Délibération approuvée à l'unanimité**

### **5. Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire fait une présentation en détail du budget primitif 2022 :

Section Fonctionnement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 947 257,00 €

Section Investissement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 1 264 000,00 €

**Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité**

## 6. Délibération pour l'attribution des subventions communales aux associations pour l'année 2022

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'octroi des subventions accordées aux diverses associations et rappelle que l'enveloppe votée lors du budget primitif 2022 est de 14 000,00€.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer dans un premier temps la subvention suivante :

**Association : Coopérative scolaire de Ville sous Anjou**

**Attribution : 4 800,00 €**

**Délibération approuvée à l'unanimité**

## 7. Questions diverses

Suite à la proposition de la centrale nucléaire St Alban/St Maurice, Monsieur Hervé GUIGUES informe que la visite du site est programmée, pour les membres du Conseil municipal, le mercredi 10 août à 18h30.

Le recrutement d'une nouvelle secrétaire de Mairie, suite à la mutation de Madame Ingrid JAQUART, est en cours. Dans l'attente, les jours d'accueil au public ont été réduits afin de libérer du temps de travail, à Madame Nelly CLARET. La Communauté de Communes EBER met aussi à notre disposition une secrétaire un jour et demi par semaine pour la comptabilité.

Madame Josiane PELLAT fait le point sur le Conseil d'école qui a eu lieu le 29 mars, un effectif en hausse est annoncé pour la prochaine rentrée avec 65 élèves.

Madame Josiane PELLAT fait le point sur l'organisation du scrutin de l'élection Présidentielle des 10 et 24 avril prochain.

Fin de la séance à 20h30

CR CM 22-03 du 8 avril 2022

M.le Maire,  
Luc SATRE

